

ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

palais de Tokyo

Question écrite n° 8038

Texte de la question

Mme Laurence Dumont attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur la guestion de l'avenir du Palais de Tokyo. En effet, on parle depuis 1985 de la nécessité de rassembler dans un seul endroit la cinémathèque française et la bibliothèque du cinéma, la BiFi, créant ainsi un grand musée du cinéma au Palais de Tokyo. Cinq ministres de la culture se sont succédé depuis cette date, entérinant chaque fois le projet mais différant sans cesse l'exécution des travaux. Devant d'abord être inauguré fin 1995 à l'occasion du centenaire du cinéma, l'ouverture du Palais de Tokyo avait été repoussée par Alain Juppé, alors Premier ministre, au mois de juin 2000, devant ainsi être un des événements culturels célébrant le passage du millénaire. Or, suite à l'incendie ayant ravagé le Musée des Monuments français et le musée Henri Langlois dans la nuit du 22 au 23 juillet, les trombes d'eau nécessaires à l'extinction des flammes ont sévèrement endommagé les locaux de la Cinémathèque française. Aujourd'hui, celle-ci n'est plus dans ses murs. Privée de son site historique, on peut se demander si elle existe encore, dans l'attente de l'ouverture du Palais de Tokyo. C'est ainsi que, même provisoirement, le cinéma français est privé de sa mémoire. Du fait de cet événement, les décisions sont rendues d'autant plus urgentes, les oeuvres gardées par la Cinémathèque française étant désormais éparpillées et surtout non consultables pour qui souhaiterait découvrir le patrimoine du cinéma. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir indiquer les mesures qu'elle envisage en ce qui concerne l'avenir du Palais de Tokyo.

Texte de la réponse

Le sinistre du Palais de Chaillot, le 22 juillet 1997, n'a pas interrompu les activités de la Cinémathèque française. Celle-ci poursuit ses activités sur son nouveau site du 4, rue de Longchamp, Paris 16e, où elle avait installée l'ensemble de ses bureaux avant la date du sinistre et dans sa nouvelle salle des Grands Boulevards, inaugurée par la ministre le 6 novembre 1997 à l'occasion du festival Ciné Mémoire qu'organise la Cinémathèque française. Si les collections du musée Henri-Langlois sont actuellement conservées sur différents sites correspondant à la nature des pièces, celles-ci sont cependant accessibles, d'une part, à la Bibliothèque du film, qui conserve et valorise l'ensemble des documents « papier » de la Cinémathèque française ; d'autre part, en ce qui concerne les collections appareils et sur rendez-vous, sur leur site actuel de conservation à la Bibliothèque nationale de France. Les activités générales de programmation, de pédagogie, d'édition ou de restauration de films de la Cinémathèque française se poursuivent donc, grâce au soutien du ministère, et à des mesures appropriées à la situation du Palais de Chaillot. Les décisions relatives à la définition des missions, à l'organisation et à la localisation de l'organisme qui sera chargé de fédérer les activités de la Cinémathèque française et de la Bibliothèque du film seront prises très prochainement.

Données clés

Auteur: Mme Laurence Dumont

Circonscription: Calvados (5e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Version web: https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/11/questions/QANR5L11QE8038

Numéro de la question : 8038 Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 décembre 1997, page 4713 Réponse publiée le : 16 février 1998, page 841